



Dispositif « **Devoirs faits** »

L'Éducation Nationale souhaite offrir aux élèves un accompagnement après la classe. Le travail personnel est important pour la réussite de la scolarité. Les devoirs doivent également contribuer à l'individualisation du parcours des élèves. Le programme **Devoirs faits** propose aux collégiens des études dirigées dans l'établissement à partir de novembre 2018.

Qu'est-ce que **Devoirs faits** ?

Devoirs faits est un temps de travail qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants.

Un enseignant (toujours le même) suivra les élèves et les accompagnera pour acquérir de la méthode et pour leur (re)donner l'envie de travailler personnellement.

Les élèves pourront étudier de différentes façons, en groupe, en individuel, en autonomie, s'entraider et se motiver pour progresser.

Quand ces études auront-elles lieu ?

Elles auront lieu sur le créneau **13h-14h** ou dans un trou de l'emploi du temps de l'élève.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de notre attachement à la réussite de tous les élèves.

L'équipe de Direction

INSCRIPTION

Début des **devoirs faits** le 5 novembre 2018. L'inscription à ce dispositif **engage l'élève pour toute l'année scolaire.**

Ce coupon-réponse dûment rempli est à retourner au professeur principal **avant le vendredi 19 octobre 2018**, délai de rigueur.



coupon-réponse devoirs faits

Parents

Je soussigné(e),père/mère de l'élève.....en classe deinscrit mon enfant au dispositif **devoirs faits** pour l'année scolaire 2018-2019.

Signatures des parents

Elève :

Je soussigné élève scolarisé en classe de m'engage à assister aux séances de **devoirs faits** tous les de et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Signature de l'élève :